



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
ÉCOLES ROY ET JOLY
LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025
19 h – Gymnase école Roy
Procès-verbal

Nombre de parents : 17 parents

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
1. Mot d'accueil de la présidente	Mme Cindy Simard souhaite la bienvenue à tous les participants. La rencontre débute à 19h02.	
2. Mot de bienvenue de la direction 2.1. Présentation du personnel de l'école Roy-Joly	Mme Julie Nadeau souhaite également la bienvenue à tous les participants. À tour de rôle, chaque membre du personnel se présente.	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (par la présidente)	Mme Cindy Simard fait la lecture de l'ordre du jour. IL EST PROPOSÉ par Mme Andrée-Anne Landry QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. ADOPTÉE à l'unanimité	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
4. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée (par la présidente)	Mme Dominique Brière est désignée comme secrétaire d'assemblée.	
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2024 (par la présidente)	Mme Cindy Simard rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale est déposé sur le site internet de l'école. IL EST PROPOSÉ par Mme Martine Riou QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2024 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE à l'unanimité	
6. Portrait des écoles 2025-2026 (par la direction) 6.1. Clientèle à ce jour 6.2. Projet éducatif 2023-2027 et Plan d'action 2025-2026 (information)	Madame Nadeau nous brosse le portrait de la clientèle cette année : À l'école Roy, on dénombre 102 élèves, dont 14 sont en maternelle 4 ans. La classe de soutien émotif n'a pas été reconduite. Tous les enfants de 3e année sont désormais à Joly. À l'école Joly, on compte 133 élèves, dont 14 élèves répartis en 2 classes d'adaptation scolaire. Madame Nadeau nous rappelle les objectifs ciblés dans le projet éducatif. Elle nous présente un tableau indicateur comparant les taux de réussite de nos élèves face à la moyenne obtenue dans le Centre de services scolaire. En	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
	lecture 1 ^{ère} année et mathématiques 6 ^e année, nos élèves se comparent avantageusement. Toutefois, en français 4 ^e année, le taux de réussite est légèrement inférieur, quoiqu'en amélioration. Madame Nadeau explique les différents moyens qui sont mis en application pour favoriser la réussite de nos élèves.	
7. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents (site école)	Mme Cindy Simard explique les différentes façons pour les parents de s'impliquer dans l'école. Les rôles du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents sont précisés. L'importance de participer aux rencontres pour les parents élus est soulignée. Les documents détaillant davantage les rôles de ces différentes instances se retrouvent sur le site internet de l'école.	
8. Lecture et adoption du rapport annuel 2024-2025 du conseil d'établissement (par la présidente)	Mme Cindy Simard nous présente le rapport annuel 2024-2025 du conseil d'établissement. Encore une fois, ce document se retrouve sur le site internet de l'école. Mme Cindy Simard fait la lecture de l'ordre du jour. IL EST PROPOSÉ par Mme Andrée-Anne Landry QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. ADOPTÉE à l'unanimité	
9. Élection des membres du conseil d'établissement 9.1. Procédure d'élections	Mme Cindy Simard explique les postes à pourvoir et la procédure d'élections.	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
10. Organisme de participation de parents (O.P.P.)	Quelques parents se proposent pour faire partie de l'OPP. École Roy: Catherine Michaud St-Pierre, Annie Galipeau, Joël Dubé École Joly: Karine Lambert, Mathieu Rodrigue, Martine Riou	
11. Autres points 11.1. Date de la première rencontre du conseil d'établissement (6 octobre 2025 à 19 h à l'école Roy) 11.2. Horaire secrétariat 11.3. Service de garde	La première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 6 octobre 2025 à 19h, au local du service de garde de l'école Roy. Avec l'ouverture de la nouvelle école et la baisse de clientèle à l'école Roy-Joly, un poste de secrétariat a dû être aboli. La secrétaire Mme Hélène partage donc son temps entre les deux écoles. Lundi, mercredi et vendredi, elle est à Joly. Mardi et jeudi, elle est à Roy. Mme Nadeau fait donc un rappel sur l'importance pour les parents de reconduire les enfants à l'heure. Aussi, on nous précise qu'un responsable-école a été désigné dans chaque école pour veiller au bon fonctionnement lorsque la secrétaire est dans l'autre pavillon. Avec la baisse de clientèle, un poste de technicien en service de garde a aussi été aboli. Mme Josée Vaillancourt supervise donc dorénavant le service de garde de Roy et de Joly. Les inscriptions au service de garde sont réparties comme suit : Régulier : 119 élèves Sporadique : 106 élèves	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
	Enfin, Mme Nadeau fait un rappel concernant la nouvelle directive. Désormais, le parent devra aviser de tout changement à l'horaire de l'enfant avant 9h30 le jour même.	
12. Période de questions	- Une question est soulevée concernant l'avenir des repas chauds. On déplore que le service se poursuive à la nouvelle école, alors qu'il demeure incertain à Roy-Joly. - On questionne comment se poursuivront la voie musicale et la voie sportive. Mme Nadeau assure de la volonté de toute l'équipe de préserver nos "couleurs" école. M. Dominic en musique et Mme Kathia expliquent que les informations en ce sens vont parvenir aux parents cette semaine. Ils se montrent enthousiastes pour la suite des choses. - On se demande si les restrictions budgétaires telles qu'annoncées dans les médias dernièrement auront un impact sur nos élèves. Mme Nadeau précise que le budget définitif reste à confirmer. Toutefois, il semblerait que tous les services puissent être maintenus. Une attention spéciale est portée pour faire en sorte que les ressources soient bien réparties en fonction des besoins. D'ailleurs, une ressource en francisation vient d'être bonifiée. - On se questionne si la cour d'école pourra être améliorée dans un avenir proche. Mme Nadeau ne peut s'avancer sur ce point.	La direction essaie encore de trouver une solution. Aussi, les membres du CÉ en discuteront à leur prochaine rencontre.

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
13. Levée de l'assemblée	Le tirage de 2 prix de présence pour les parents dans l'assemblée est effectué. (Remboursement de la facture des cahiers d'activité pour l'enfant) Mme Cindy Simard et Mme Andrée-Anne Landry sont les gagnantes. IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Galipeau QUE l'assemblée soit levée à 19h55. ADOPTÉE à l'unanimité	

, présidente